

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Convocation transmise le 11 décembre 2019.**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : MM./Mmes *BARC Nathalie*, BOUGOUIN Isabelle, *BRISSARD Armand*, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, *CHESNES Dolorès*, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, *LIETARD Philippe*, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : MM./ Mmes *MENUET Céline*, *TEXIER Pauline*.

**Secrétaire de séance** : Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **ORDRE DU JOUR** :

- ***Validation du dernier procès verbal,***
- ***Assurances,***
- ***Indemnités du trésorier,***
- ***Révision du traitement salariés,***
- ***Questions diverses.***

\*\*\*\*

### **1. ASSURANCES**

Le Conseil Municipal a saisi l'avis du Comité Technique pour une demande de participation financière du volet prévoyance des agents salariés de la commune, à hauteur de 6 €/agent/mois. Cependant, le Comité Technique n'a pas pu se réunir valablement n'ayant pas atteint son quorum le 17 décembre 2019 et siègera valablement le 14 janvier 2020, quel que soit le nombre de membres présents.

L'avis du Comité Technique du 14 janvier 2020 fera donc l'objet d'une nouvelle délibération.

### **2. INDEMNITES DU TRESORIER**

Monsieur Laurent BALAVOINE, Receveur municipal à la Trésorerie de Melle, a adressé à la commune de SEPVRET la liquidation des indemnités de conseil au titre de l'année 2019.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder d'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2019 (*vote au taux de 0 % pour l'année 2019*).

### **3. REVISION DU TRAITEMENT SALARIES**

L'agent technique Christophe NAUD ne peut disposer des 15 points de bonification indiciaire au sein de la commune. Un nouvel arrêté a été acté pour une NBI de 10 points correspondant à ses fonctions polyvalentes. Pour permettre à l'agent de conserver le montant de son salaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote pour une valorisation de ses fonctions d'encadrant dans le régime indemnitaire qui sera défini lors de son entretien professionnel en début d'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le niveau de rémunération du poste de l'agent de la bibliothèque, au 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de l'échelle C1.

Cette décision fera l'objet d'une proposition d'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de Madame MOULIN Maud lors de son entretien professionnel, indiquant ses nouveaux indices bruts et majorés à compter du 01/01/2020.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- *SIEDS*

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve le projet de statuts modifiés du SIEDS une entrée en vigueur lors de la désignation des représentants postérieure au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la modification en cause ne modifiant pas les transferts de compétence déjà réalisés par les membres au profit du syndicat.

- REPAS DE NOËL ECOLE

Le repas de Noël ayant lieu à la cantine de l'école de Sepvret le vendredi 20 décembre 2019, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de prendre en charge le paiement du repas pour les agents de la commune et les ATSEM de l'école maternelle.

- SUBVENTION GRANGES EN SCENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 150 euros pour l'Association Granges en scène. Deux nouvelles granges viennent d'adhérer à l'association pour l'accueil de nouveaux spectacles en 2020 qui feront l'objet de nouvelles dépenses, notamment pour du matériel de son.

Messieurs Bertrand PARISOT et Patrick CHARPENTIER n'ont pas pris part au vote puisque leurs épouses respectives sont : présidente ou membre actif de l'association.

- VŒUX DU MAIRE

En raison de l'apéritif dinatoire organisé par la Municipalité le vendredi 17 janvier à la salle des fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires pour la confection des repas, de boissons et accessoires divers.

- MAISONS HLM DU COUDRAY

Pour la préemption possible par la mairie concernant la vente des deux maisons HLM du Coudray, le Conseil Municipal décide de refuser cette préemption.

- PART RECETTES DES LIVRES VENDUS DU COLLECTIF

Concernant le collectif des sources et la vente du livre, il est décidé de faire un titre de paiement à hauteur de 20 % des recettes des livres vendus de l'année 2019 car c'est la mairie qui a financé cette part.

- DEMATERIALISATION DES ACTES A LA PREFECTURE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise la transmission des actes administratifs et documents budgétaires et financiers en dématérialisation auprès du bureau de la légalité de la préfecture.

Il demande au maire de bien vouloir demander une convention auprès de la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait et délibéré en séance du 17/12/2019

**Liste des conseillers présents :**

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LIETARD Philippe

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick